



Assemblée générale

Soixante-huitième session

59^e séance plénière

Mercredi 4 décembre 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil économique et social

Projet de résolution (A/68/L.20)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 9 de l'ordre du jour pour se prononcer sur un projet de résolution intitulé « Retrait de la catégorie des pays les moins avancés », publié sous la cote A/68/L.20. Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 9 de l'ordre du jour conjointement avec le point 14 à sa 50^e séance plénière, le 11 novembre (voir A/68/PV.50).

Je donne la parole au représentant des Fidji, qui va présenter le projet de résolution A/68/L.20 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Daunivalu (Fidji) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution A/68/L.20, intitulé « Retrait de la catégorie des pays les moins avancés ». Le Groupe des 77 tient à remercier toutes les délégations de leur contribution constructive à l'élaboration de ce projet de résolution.

Pour les deux pays concernés par ce projet de résolution – la Guinée équatoriale et la République de Vanuatu – le retrait de la catégorie des pays les moins avancés est une avancée historique. Il est le fruit de nombreuses années de forte croissance et de progression nationale. Il signifie également que ces nations sont devenues des pays à revenu intermédiaire. Ces économies dynamiques, jeunes et compétitives sont prêtes à relever les défis qui se présenteront. Elles franchiront les prochaines étapes avec l'aide de leurs partenaires de développement multilatéraux, sous la supervision du système des Nations Unies.

Le processus de transition sans heurt, dont l'élaboration a été guidée par le Groupe des 77 l'année dernière, a permis de doter l'ONU d'un mandat l'habilitant à exercer un suivi, non seulement durant la période préparatoire au retrait, mais également durant le processus de transition sans heurt qui suivra. Les pays retirés de cette catégorie ne seront plus livrés à eux-mêmes. Ils seront, au contraire, encouragés à s'intégrer aux systèmes d'évaluation qui les guideront durant les années formatrices de la transition. Les plans de transition de ces pays seront évalués, recevront un appui et seront correctement mis en œuvre.

Les partenaires commerciaux et de développement sont encouragés à collaborer avec les pays dont le statut a changé et à développer des relations bilatérales et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-59146(F)



Document adapté

Merci de recycler



multilatérales par l'intermédiaire d'un mécanisme consultatif, créé par les pays en question, afin de garantir l'intégration véritable de ces pays à l'économie mondiale.

Pour terminer, je tiens à souligner que les petits pays seront toujours vulnérables face aux chocs extérieurs, aux crises mondiales et aux catastrophes imprévues. Pourtant, c'est en ayant pleinement confiance dans la promesse qu'offrent ces deux pays que nous avons l'honneur de les féliciter de l'étape qu'ils franchissent aujourd'hui ainsi que de leur entrée dans la catégorie des pays en développement.

Le Groupe des 77 et de la Chine se réjouit à l'avance de l'adoption de ce projet de résolution par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.20, intitulé « Retrait de la catégorie des pays les moins avancés ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/68/L.20?

Le projet de résolution A/68/L.20 est adopté (résolution 68/18).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire des déclarations sur la résolution que nous venons d'adopter.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : De l'adoption du Programme d'action de Paris pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés durant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue en 1990, à l'adoption du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, les objectifs définis dans le cadre de ces deux conférences en vue d'améliorer la situation sociale et économique des pays les moins avancés n'ont pas encore été réalisés.

Le processus de mondialisation a laissé de côté les pays les moins avancés et a augmenté leur marginalisation. De leur côté, la majorité des pays les moins avancés se sont lancés dans des programmes de réforme économique et d'élimination de la pauvreté, mais également dans la réalisation générale des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La communauté internationale doit constamment garder en mémoire le fait que les pays les moins

avancés constituent la catégorie la plus pauvre de cette communauté. Le développement économique et social de ces pays représente un défi considérable pour eux-mêmes et pour leurs partenaires de développement. L'extrême pauvreté, la faiblesse structurelle de leurs économies et l'insuffisance du potentiel de croissance et de développement qui en résulte sont des problèmes auxquels s'ajoutent souvent des facteurs géographiques néfastes qui empêchent ces pays d'améliorer la qualité de vie de leur population.

Face à ces facteurs de vulnérabilité et à ces difficultés, l'appui international nécessaire s'est avéré insuffisant, et ce en dépit du fait que les pays développés se sont engagés à consacrer un pourcentage minimum de leur produit intérieur brut au développement de ces pays. Pour surmonter ces problèmes, il importe que la communauté internationale s'engage à fournir un appui renforcé et efficace aux pays les moins avancés. C'est pourquoi les stratégies de développement durable applicables aux pays les moins avancés doivent viser à éliminer ces vulnérabilités, en tenant compte des besoins particuliers, des problèmes spécifiques et des possibilités de chacun de ces pays.

Tous ces facteurs font que depuis la création du Groupe des pays les moins avancés en 1971, seuls quelques pays ont été retirés de cette catégorie : le Botswana en 1994, Cabo Verde en 2007 et les Maldives en 2011, et aujourd'hui le Vanuatu et la Guinée équatoriale. Cette situation nous pousse à engager une réflexion approfondie sur les critères définis pour la catégorie des pays les moins avancés et le retrait de cette catégorie. L'un de nos constats est que lorsque ces critères ont été définis, les pays les moins avancés n'ont pas participé à leur élaboration, ce qui fait que ces pays éprouvent une certaine réticence à être retirés de cette catégorie du fait des disparités entre les critères établis et les conditions réelles dans les pays.

Nous estimons que l'expression « pays les moins avancés » est synonyme de « pays pauvres » et qu'aucun gouvernement ne serait fier d'être éternellement pauvre. Tous les pays les moins avancés déploient tous les efforts possibles afin de sortir de cette catégorie. La seule raison qui explique l'existence de ce groupe aujourd'hui est le manque de solidarité et d'appui significatif à l'égard de ces pays.

Plus de 40 années n'ont pas suffi à aider ces pays à sortir de la pauvreté. Pour toutes ces raisons, la délégation de la République de Guinée équatoriale considère que le Programme d'action d'Istanbul, qui

comprend un élément ne figurant pas dans les précédents programmes, est une nouvelle occasion de faire en sorte qu'aucun pays ne fasse plus jamais partie de ce groupe. La reconnaissance, dans le Programme d'action d'Istanbul, de la nécessité pour les gouvernements de conduire leurs propres processus de développement, plutôt que de laisser les donateurs s'en charger comme c'était le cas auparavant, représente un plus.

La Guinée équatoriale a décidé de prendre l'initiative et d'assumer la responsabilité de son propre développement, grâce à la la générosité de la nature. Du pétrole a été découvert en 1994, et la première conférence économique nationale a été organisée dans le sillage de cette découverte. Toutes les catégories de la société y étaient représentées en vue de définir les domaines prioritaires dans lesquels investir les recettes pétrolières. Les conclusions de cette conférence ont ensuite été compilées et présentées dans la stratégie économique à moyen terme et ont servi de base au financement des grands projets d'infrastructure dans tout le pays. Dix ans plus tard, en 2007, nous avons organisé une deuxième conférence économique nationale au cours de laquelle nous avons élaboré un nouveau plan économique à moyen terme qui a donné les résultats escomptés : aéroports, ports, bâtiments modernes, logements sociaux, routes, ponts, écoles et hôpitaux modernes, entre autres, ont été construits pour relier toutes les régions du pays. Cette deuxième conférence économique a abouti au programme socioéconomique intitulé Horizon 2020, dont l'objectif était de parvenir à la cohésion sociale et à la diversification des sources de croissance économique du pays.

Le premier résultat obtenu grâce à cette stratégie a été la première conférence nationale sur l'industrialisation de la Guinée équatoriale, appelée PEGI 2020, qui a déterminé les priorités pour l'industrialisation du pays. Un deuxième résultat a été la mise en fonctionnement d'une des centrales électriques de la sous-région centrale, la centrale hydroélectrique de Djiploho, qui permet déjà non seulement d'assurer un meilleur approvisionnement en énergie pour les industries créées mais également de fournir de l'électricité à la population dans l'ensemble du pays et d'en faire profiter les pays voisins.

La République de Guinée équatoriale, avec ses politiques de soins de santé pour tous, d'éducation pour tous, d'électricité pour tous, de nourriture pour tous, de logement pour tous, s'emploie actuellement à devenir un pays émergent d'ici à 2020 et suit par conséquent

les recommandations formulées dans le Programme d'action d'Istanbul. Le plan de retrait de la catégorie des pays les moins avancés doit être renforcé par des accords de coopération internationale, en particulier de coopération Sud-Sud, avec des pays rencontrant les mêmes problèmes. Il faut en outre mettre en place des alliances stratégiques de développement aux niveaux bilatéral et multilatéral.

La Guinée équatoriale continue de faire preuve de solidarité internationale en aidant des pays frappés par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Elle coparraine également des actions humanitaires internationales, notamment par une dotation de 3 millions de dollars pour le prix international UNESCO-Guinée équatoriale pour la recherche en sciences de la vie et par l'engagement pris par le Président de la République de Guinée équatoriale de verser 30 millions de dollars pour la création d'un fonds d'affectation spécial pour la sécurité alimentaire en Afrique, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Outre les activités de premier plan qu'elle mène, un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé, le *2012 Africa Health Financing Scorecard* (Tableau de bord du financement de la santé en Afrique, 2012), indique que la République de Guinée équatoriale occupe la première place en matière d'investissement par habitant dans les soins de santé sur le continent africain, avec 612 dollars investis par habitant. Dans le même esprit, le rapport intitulé *Perspectives économiques en Afrique*, publié chaque année par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) place la Guinée équatoriale en tête des pays de destination de l'investissement étranger pour l'Afrique. Cette étude, réalisée à l'initiative de l'OCDE, de la Commission économique pour l'Afrique, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'un réseau de centres de recherche et de groupes de spécialistes africains, met en avant le plan national de développement économique et social, Horizon 2020, dont l'objectif est de diversifier l'économie et de faire en sorte que la Guinée équatoriale soit moins tributaire du pétrole et des revenus pétroliers, qui représentent 78 % de son produit intérieur brut.

En dépit de ce qui précède, le Gouvernement équato-guinéen n'a eu de cesse de demander, à l'occasion de nombreuses rencontres, en particulier la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés organisée à Istanbul et lors des réunions ultérieures, ainsi que dans la déclaration faite par le

Président du pays dans le cadre du débat général de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale (A/68/PV.13), que le retrait définitif de la Guinée équatoriale de la catégorie des pays les moins avancés soit fixé à 2020, année de l'évaluation finale du Plan d'action pour la Guinée équatoriale, Horizon 2020, et des plans connexes.

Malgré tous ces éléments, nous venons d'adopter la résolution 68/18 qui prévoit le retrait de la République de Guinée équatoriale de cette catégorie, avec une période de transition de trois ans et, à titre exceptionnel, une période supplémentaire de six mois. En d'autres termes, le retrait sera effectif en juin 2017. Pour cette raison, et afin d'assurer le succès de cette transition sans heurt, qui ne doit pas modifier le processus actuel de développement de la Guinée équatoriale ni lui nuire, il est absolument indispensable que, conformément au paragraphe 3 de la résolution qui vient d'être adoptée, le système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement aident mon pays dans les meilleurs délais, par l'élaboration d'un programme d'accompagnement qui, pour être efficace, doit tenir compte des spécificités de la Guinée équatoriale. À cet effet, une mission multisectorielle du système des Nations Unies devrait se rendre en Guinée équatoriale avec pour objectif principal de procéder à une évaluation approfondie, conjointement avec le Gouvernement, de la situation générale de notre pays, en tenant bien entendu dûment compte des questions et aspects stratégiques liés à ses points faibles mentionnés plus haut, dont un grand nombre est lié aux crises mondiales de ces dernières années.

Le succès du processus de retrait du groupe des pays les moins avancés ne doit pas uniquement se mesurer à l'aune du nombre de pays qui quittent cette catégorie mais également en fonction du niveau de viabilité de leur développement et de consolidation de leur économie, de sorte qu'ils ne se retrouvent pas un jour à nouveau aux portes de ce groupe.

M. Houde (Bénin) : L'adoption ce jour, 4 décembre 2013, de la résolution 68/18 sur le reclassement de la Guinée équatoriale et du Vanuatu à laquelle nous venons de procéder, représente un acte certes symbolique mais d'une grande portée pour le groupe des 49 pays les moins avancés Membres de l'Organisation des Nations Unies. En effet, la décision que nous venons de prendre, constitue l'aboutissement ou le couronnement d'un long processus de négociation ayant impliqué plusieurs acteurs. C'est pour cette raison

que le Bénin, en sa qualité de Président du Bureau mondial de coordination du groupe des pays les moins avancés voudrait remercier au nom du groupe, le Président du Conseil économique et social, S. E. l'Ambassadeur Osorio, le Président du Groupe des 77 et de la Chine, les membres dudit Groupe, notamment les facilitateurs qu'ont été le Mexique et la Turquie, mais aussi les Maldives qui ont joué le rôle de coordonnateur.

Nos remerciements s'adressent également aux partenaires de développement qui, pendant les négociations ardues qui se sont déroulées, ont fait preuve de compréhension et de flexibilité.

Nous adressons nos sincères félicitations à la Guinée équatoriale et au Vanuatu qui, dans le contexte économique morose que nous connaissons, s'engagent courageusement sur la voie de la transition vers le groupe des pays à revenu intermédiaire. La prise d'une telle décision, d'un tel engagement, lorsque l'économie est essentiellement tributaire d'une seule ressource, fut-elle le pétrole, et lorsqu'on est un petit pays insulaire, n'est pas facile. C'est pourquoi le groupe des pays les moins avancés voudrait une fois de plus insister ici sur la nécessité pour nos partenaires au développement de continuer d'accompagner et de soutenir plus que jamais ces pays pendant la phase de transition.

Par ailleurs, l'acte auquel nous venons de procéder témoigne à n'en point douter de la volonté des pays membres du groupe des pays les moins avancés de voir se concrétiser les objectifs convenus dans le Programme d'action d'Istanbul de mai 2011 qui prévoit entre autres choses, le passage de la moitié des pays membres du groupe des pays les moins avancés à celui des pays à revenus intermédiaires à l'horizon 2020. Mais pour que ces objectifs soient atteints, il faudrait que les engagements pris par les partenaires à l'égard des pays les moins avancés soient tenus. En effet, il n'y a aucun doute que le non-respect de ces engagements par nos partenaires de développement tant bilatéraux que multilatéraux, annihileraient les efforts que déploient nos États dans le contexte difficile actuel et hypothéqueraient la radiation de la liste des pays les moins avancés à laquelle aspirent bon nombre de pays de notre groupe.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 9 de l'ordre du jour.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 131, 132, 135 et 142 de l'ordre du jour.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous procéderons de la même manière qu'à la Cinquième Commission, sauf notification contraire préalable.

Point 131 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/610)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de

résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/19).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 131 de l'ordre du jour.

Point 135 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/611)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/20).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 135 de l'ordre du jour.

Points 132 et 142 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Rapport de la Cinquième Commission (A/68/612)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/21).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 132 et 142 l'ordre du jour.

Points 121 et 122 de l'ordre du jour

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais faire une déclaration dans le cadre de ce débat commun sur les points 121 et 122 de l'ordre du jour.

Beaucoup de représentants se souviendront de ma déclaration du 14 juin (voir A/67/PV.87) dans laquelle j'ai souligné que toute organisation doit évoluer ou s'adapter si elle ne veut pas perdre sa pertinence. La question dont nous sommes saisis aujourd'hui « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » nous offre l'occasion d'examiner les travaux de cet organe et de rechercher les moyens qui nous permettraient collectivement de le renforcer, de façon à ce qu'il soit véritablement pertinent pour l'ensemble du système des Nations Unies. C'est une occasion que nous ne devons pas laisser passer.

D'emblée, je voudrais saluer le travail réalisé jusqu'à présent, comme on a pu le voir récemment dans la résolution 67/297 du 29 août 2013 et le rapport y relatif du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, publié sous la cote A/67/936. À cet égard, je voudrais rendre hommage à l'Ambassadeur Khalil Mootaz, de l'Égypte, pour le dévouement dont il a fait preuve au cours de la dernière session.

Tel qu'indiqué dans une lettre en date du 14 novembre 2013, j'ai nommé les Ambassadeurs Ružička et Sinhaseni coprésidents pour les consultations sur ce point important de l'ordre du jour à la présente session. Quand ils entameront leurs travaux après notre séance d'aujourd'hui, j'encourage chaque représentant à faire preuve d'esprit d'ouverture, de transparence et, surtout, d'efficacité, et je demande aux délégations de les appuyer pleinement de manière à aboutir à des résultats substantiels.

La résolution 67/297 donne aux membres du Groupe de travail plusieurs mandats spécifiques, qui vont des attributions et pouvoirs de l'Assemblée générale aux méthodes de travail, en passant par la sélection et la nomination du Secrétaire général et d'autres chefs de secrétariat et le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de

l'Assemblée générale. Même si nous avons déjà assisté à des changements appréciables, la non-application des résolutions de l'Assemblée générale, y compris celles relatives à la revitalisation de ses travaux, demeure une source de préoccupation pour les États Membres, qui ont un rôle et des responsabilités importants à cet égard. J'ai une confiance totale dans la détermination des deux facilitateurs à faire en sorte que le débat du Groupe de travail spécial se déroulera dans un climat de réflexion et un esprit d'investigation, en tenant compte du fait que la pertinence même de l'Assemblée en dépend.

La résolution 67/297 attribue également des responsabilités spécifiques à la présidence de l'Assemblée. J'assure les États Membres que je suis conscient de ces responsabilités et que j'ai l'intention de se conformer pleinement avec eux dans la lettre et dans l'esprit. Les membres peuvent avoir déjà remarqué mon zèle à l'égard de l'utilisation de notre temps, la relation avec le Comité général et les interactions avec les présidents des autres organes principaux, pour ne citer que quelques domaines.

La question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a longtemps été devant cette instance. Alors que certaines personnes diront que les progrès n'ont pas été assez rapides, nous ici dans cette salle sait que l'Assemblée générale est au cœur même de l'Organisation des Nations Unies – ce qu'il représente et ce qu'il a été créé pour faire. Avec cela à l'esprit, j'espère que les députés vont me permettre un moment pour exalter certaines de ses vertus.

Place prééminente de ce corps parmi les instances politiques internationales est peut-être mieux démontrée par le débat général annuel et la participation de haut niveau des États membres. Cette année, nous avons entendu des déclarations faites par plus de 110 chefs d'État et de gouvernement. Aucun autre organisme sur cette planète attire le même niveau de représentation ou bénéficie de la même légitimité.

Nous pouvons également prendre en considération les réalisations concrètes que nous avons déjà vues au cours de la session en cours. Je vais parler de l'adoption d'une résolution sur le renforcement du Conseil économique et social (résolution 68/1); l'inauguration du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, la première réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), et le document final qui nous met sur la voie de la création d'un universel et développement partagé

agenda post -2015 (résolution 68/6), pour n'en nommer que quelques-uns.

D'un point de vue plus large, l'Assemblée générale prend sur des questions qui nous touchent tous. Il nous relie avec le fil de l'universalité. Les questions dont nous affectent si souvent nos États membres, grands et petits, développés et en développement, du Nord et du Sud. La portée de ce que nous couvrons est extrêmement complet et de grande envergure – de la paix et de la sécurité, le développement durable, le développement économique et social, les droits de l'homme et l'aide humanitaire au droit international, le crime organisé et le terrorisme, entre autres. Lorsque nous nous réunissons pour adopter une résolution, tels que la Déclaration des Nations Unies du Millénaire (résolution 55/2), les travaux de l'Assemblée générale, non seulement a un poids moral, mais il a aussi le pouvoir d'influencer le cours des politiques mondiales et nationales. En effet, il change le monde.

Une telle possibilité est devant nous une fois de plus avec la cartographie de l'agenda de développement post-2015. Avec cela à l'esprit, j'ai annoncé la convocation de trois débats thématiques de haut niveau et trois réunions de haut niveau sur un éventail de questions d'intérêt immédiat et une importance directe pour la mise en scène pour le programme de développement post- 2015. À cet égard, je suis heureux d'informer les membres que je communiquerai officiellement le calendrier 2014 pour ces événements et de débats dans les États membres dans les prochains jours.

Alors que nous avançons, nous gardons à l'esprit que notre véritable objectif est de changer non seulement l'Assemblée générale, mais aussi le monde dans lequel nous vivons. Cependant, nous devons commencer dès aujourd'hui avec le travail qui est devant nous et en respectant les engagements que nous avons déjà faits.

M. Djacta (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens tout d'abord à exprimer la gratitude des membres du Mouvement des pays non alignés à l'Ambassadeur Mota Amadien Khalil, Représentant permanent de l'Égypte, pour ses efforts inlassables et l'excellent travail à la présidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours de la soixante-septième session. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M. Frankie Ruzicka, Représentant permanent de la

Slovaquie, et M. No achit Sinuassent, Représentant permanent de la Thaïlande, de leur nomination en tant que co-présidents du Groupe de travail ad hoc au cours de la soixante-huitième session et pour leur souhaiter plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Mouvement des pays non alignés félicite de l'adoption de la résolution 67/297 en Août, par laquelle l'Assemblée générale a créé le Groupe de travail ad hoc pour discuter des questions liées à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours de la soixante-huitième session.

Le Mouvement des pays non alignés souligne que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un processus politique plutôt que d'une question de procédure, visant principalement à renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et politiques organe représentatif de l'Organisation des Nations Unies dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ce processus doit donc être mené d'une manière inclusive, transparente et efficace. Pour cette raison, le Mouvement réaffirme l'importance de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale comme un élément qui mérite une considération sur un pied d'égalité avec les autres processus de réforme et de sujets importants sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Je voudrais profiter de cette occasion pour dire que le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de respecter pleinement les fonctions et les pouvoirs de chaque organe principal de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale, et de maintenir l'équilibre entre ces organes dans la base la Charte leur respective fonctions et pouvoirs. À cet égard, le Conseil de sécurité doit respecter pleinement toutes les dispositions de la Charte et toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui précisent ses relations avec l'Assemblée et les autres organes principaux.

Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés réitère sa préoccupation, soulevée au cours des sessions précédentes, au cours de la tentative continue par le Conseil de sécurité à empiéter sur les pouvoirs et les prérogatives de l'Assemblée générale. Le paragraphe 1 de l'Article 24, paragraphe de la Charte n'a pas en effet doté le Conseil de sécurité avec la compétence pour traiter des questions qui relèvent des fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Dans la même veine, le Mouvement des pays non alignés réitère sa demande au

Conseil de sécurité de présenter un rapport annuel plus explicatif, complet et analytique à l'Assemblée générale, l'évaluation des travaux du Conseil, y compris les cas dans lesquels le Conseil a échoué à agir.

En outre, dans les résolutions précédentes – les résolutions 58/126, 59/313 et 60/286 – l'Assemblée générale a invité le Conseil de sécurité de présenter périodiquement, conformément aux Articles 15 et 24 de la Charte, des rapports spéciaux en question orientée à l'Assemblée générale pour l'examen des questions d'intérêt international actuel. Depuis l'adoption de la résolution 58/126, aucun des rapports spéciaux orientés sujets ont été officiellement soumis à l'Assemblée générale. Sujets spéciaux sont, dans une certaine mesure, couverts seulement par les évaluations mensuelles fournies par les Présidents du Conseil de sécurité.

En outre, le Mouvement des pays non alignés est convaincu que les activités du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation contribueront grandement à l'ensemble du processus de revitalisation. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés soutient en particulier les deux propositions examinées par le Comité spécial : premièrement, la création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier la question de la bonne mise en œuvre de la Charte des Nations Unies dans ses aspects relatifs aux rapports fonctionnels entre les différents organes de l'Organisation; et deuxièmement, le document de travail sur le renforcement du rôle de l'Organisation et de son efficacité.

Nous réaffirmons le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, y compris s'agissant des questions liées à la paix et à la sécurité internationales, ainsi que son caractère intergouvernemental, ouvert et démocratique, qui contribuent énormément à la promotion des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et des objectifs de l'Organisation. Le groupe réaffirme également la nature intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies, en tant que telle, et appelle l'attention sur la nécessité de consulter les États Membres sur les initiatives et les activités entreprises dans le cadre de l'Organisation, et sur le droit qu'ont tous les États Membres d'exprimer leur position devant l'Assemblée générale à chaque fois qu'ils le souhaitent.

L'Assemblée générale, en tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies chargé de l'élaboration des politiques, a pour rôle essentiel et pour attribution de concevoir le cadre, de définir les principes et de

fixer les objectifs de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies et de ses multiples organismes, institutions et programmes. En outre, l'Assemblée générale doit conserver sa position en tant que principal organe chargé d'examiner les travaux de tous ses organes et organismes subsidiaires.

L'Assemblée générale doit également continuer de jouer son rôle et de s'acquitter de son mandat en ce qui concerne la définition des priorités des Nations Unies s'agissant d'examiner toutes les questions budgétaires et administratives et les réformes, y compris son pouvoir absolu d'affecter ou de réaffecter les ressources humaines et financières et de nommer les hauts fonctionnaires du Secrétariat, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. À cet égard, il convient de respecter les prérogatives de l'Assemblée en tant que principal organe de supervision de l'Organisation, notamment en ce qui concerne la gestion et l'approvisionnement des opérations de maintien de la paix.

Tout en se déclarant disposé à maintenir son appui à tous les efforts qui sont faits pour renforcer le rôle central et les pouvoirs de l'Assemblée, le Mouvement des pays non alignés tient à exprimer son opposition à toutes les stratégies qui cherchent à saper ou minimiser les réalisations de l'Assemblée générale, porter atteinte à son rôle et à son fonctionnement, ou qui remettent en cause son utilité et sa crédibilité.

Il est clair que, bien que les prérogatives du Président de l'Assemblée générale n'aient pas changé, son rôle et ses activités ont considérablement évolué au cours des dernières années, qu'il s'agisse de s'adapter aux activités, conférences et initiatives de plus en plus nombreuses de l'Assemblée, de s'acquitter de fonctions officielles et protocolaires, en représentant l'Assemblée partout dans le monde, et d'assurer aux travaux de l'Assemblée une visibilité accrue.

Les activités du Bureau du Président de l'Assemblée générale se sont donc considérablement intensifiées au fil des ans, et l'ordre du jour de l'Assemblée et, partant, celui de son président, comportent un très grand nombre de questions. Les activités élargies de l'Assemblée générale – y compris l'adoption chaque année de près de 300 résolutions et décisions, la création de groupes de travail et la nomination de facilitateurs chargés d'organiser des réunions et consultations tout au long de l'année – finissent par nécessiter la présence ou la participation active du Président pendant toute la session. En outre, la charge de travail de l'Assemblée

générale ne se limite plus à sa session principale, mais couvre désormais toute la période allant de l'ouverture de la session en septembre jusqu'à sa clôture. Ces activités de plus en plus nombreuses et lourdes doivent, bien sûr, s'accompagner de toutes les ressources humaines et financières nécessaires.

Le Mouvement souligne l'importance de garantir l'efficacité du Bureau du Président, notamment par le renforcement de sa mémoire institutionnelle. Tout en notant avec satisfaction les progrès déjà enregistrés à cet égard, nous sommes d'avis qu'un effort particulier doit être consacré à l'application des résolutions déjà existantes sur la question ainsi qu'à l'identification, au cours des prochaines discussions du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, des moyens de poursuivre progressivement et avec détermination cet objectif.

Parmi les prérogatives et mandats de l'Assemblée générale figure la question de la sélection et de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. C'est une question que le Mouvement des pays non alignés considère comme étant de la plus haute importance. À cet égard, la sélection du Secrétaire général doit se faire de manière plus transparente, et inclure davantage les États Membres. Nous rappelons qu'à ce jour, aucune consultation n'a été menée sur la nomination d'un nouveau Secrétaire général, comme en témoigne le tableau actualisé indiqué dans le rapport du Groupe de travail spécial (voir A/67/936).

Le Mouvement insiste donc sur la nécessité que la participation de l'Assemblée générale à la sélection et à la nomination des futurs Secrétaires généraux soit plus active, plus efficace et plus efficiente, conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions des résolutions 51/241, 60/286, 64/301, 66/294 et 67/297. À cet égard, le Mouvement souligne l'importance d'appliquer intégralement les résolutions susmentionnées lors de l'imminent processus de sélection et de nomination du Secrétaire général.

Le Mouvement rappelle la décision prise au paragraphe 3 de la résolution 67/297, décidant que le Groupe de travail spécial continue d'examiner le tableau de ses résolutions sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et le mettra à jour, et priant le Secrétaire général de présenter un état actualisé de l'avancement de l'application des dispositions y relatives qui n'ont pas encore été appliquées, en indiquant les difficultés rencontrées et les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été mises en œuvre. Par ailleurs, le Groupe

croit fermement, comme indiqué au paragraphe 5 de la résolution 67/297,

« que la non-application de certaines des résolutions de l'Assemblée générale, notamment celles qui ont trait à la revitalisation de ses travaux, risque de limiter ses attributions, ses pouvoirs, son efficacité et son efficience »,

et que les États Membres sont responsables au premier chef de leur mise en œuvre.

La volonté politique est en effet essentielle pour garantir la mise en œuvre effective des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés se félicite de la décision de publier le tableau actualisé des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation, en annexe au rapport présenté par le Groupe de travail spécial à la soixante-huitième session. Cette mise à jour permettra aux États Membres de pouvoir évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions depuis la soixante-troisième session.

Pour finir, le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'une Assemblée générale revitalisée, exerçant pleinement son rôle et son autorité dans un environnement plus adapté, contribuerait considérablement au renforcement de l'ensemble du système des Nations Unies, améliorant la gouvernance internationale et renforçant ainsi le multilatéralisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres.

La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, Pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; la Norvège, pays de la Zone européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, s'associent à cette déclaration.

Je voudrais remercier sincèrement l'ancien président du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, le Représentant permanent de l'Égypte, de l'excellent travail qu'il a fourni. Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir nommé les Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande en tant

que coPrésidents du Groupe de travail spécial. Nous leur souhaitons plein succès, et il, peuvent compter sur notre plein appui dans leurs efforts.

L'Union européenne et ses États membres sont fermement attachés à un multilatéralisme efficace axé autour de l'ONU. Renforcer l'ONU grâce à un financement efficace et durable correspondant à la capacité réelle de paiement, et accroître l'efficacité de son fonctionnement – point sur lequel il est possible de faire davantage, reste la première de nos priorités. À cet égard, nous demeurons attachés à la revitalisation et continuons d'appuyer les efforts visant à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'ONU. En fait, nous formons l'espoir que l'Assemblée générale, en tant que seul organe intergouvernemental à composition universelle doté d'un mandat vaste et de responsabilités étendues, sera en mesure de relever le défi de concilier légitimité et efficacité dans le contexte des nouveaux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale.

Nous sommes convaincus que la revitalisation ne pourra être garantie que lorsque l'Assemblée prendra des mesures pertinentes sur les questions intéressant l'ensemble de la communauté internationale et produira des résultats. Ce faisant, elle n'aura fait que se conformer à son rôle en tant que l'un des organes principaux de l'ONU.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de l'adoption de la résolution 67/297, dont les importantes dispositions incluent une invitation à poursuivre les échanges avec la société civile en tant que partenaire actif de l'Assemblée générale, le cas échéant, et à étudier la possibilité d'avancer la date de l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité et des membres du Conseil économique et social, qui se tient actuellement au mois d'octobre de chaque année. Nous aimerions en outre souligner l'importance d'appliquer toutes les résolutions de l'Assemblée générale, notamment celles portant sur la revitalisation de ses travaux, et relever leur impact sur l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est clairement liée à la réforme générale de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons du système de rotation des Présidents des grandes commissions pour les cinq prochaines années et saluons l'action que mène dans ce sens le Président de

l'Assemblée générale. Nous espérons que les discussions au sein du Groupe de travail spécial vont se poursuivre pour que la question du mécanisme et d'autres soient examinées de manière approfondie.

Le processus de revitalisation de l'Assemblée générale a déjà conduit à une évolution positive, notamment l'introduction de débats thématiques qui facilitent des débats plus approfondis sur des questions d'actualité cruciales pour la communauté internationale. L'Union européenne et ses États membres accordent une valeur particulière à la nature interactive des débats thématiques, qui permettent une collaboration plus étroite entre l'Assemblée générale et d'autres parties prenantes, notamment les organisations internationales et régionales et des groupes extérieurs au système des Nations Unies. Nous espérons que cette pratique sera poursuivie et invitons le Président de l'Assemblée générale à tenir avec les États Membres des consultations concernant les documents axés sur les résultats qui pourraient éventuellement être élaborés à l'issue de ces débats. Nous reconnaissons également l'importance de l'interaction entre l'Assemblée générale et les instances et organisations régionales et internationales traitant de questions mondiales qui préoccupent la communauté internationale et les avantages à tirer d'une telle interaction.

Nous apprécions la pratique actuelle du Secrétaire général de nous informer, en tenant des réunions informelles régulières, de ses priorités, de ses voyages et de ses activités les plus récentes, dont sa participation à des réunions et rencontres internationales organisées en dehors de l'Organisation des Nations Unies, et nous l'encourageons à continuer cette pratique.

S'agissant de la relation entre l'Assemblée générale et les autres principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, l'UE et ses États membres sont convaincus que l'amélioration de la transparence et de la coopération demeurent un objectif important. L'Assemblée générale doit pouvoir bénéficier de l'information concernant les réunions entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi qu'avec les présidents des organes subsidiaires. Les réunions d'information périodiques du Président de l'Assemblée générale sur ses activités récentes, y compris ses voyages officiels, sont toujours appréciées et continuent d'être une source précieuse d'information.

Nous nous félicitons aussi de l'adoption le 20 septembre de la résolution 68/1, qui porte sur la relation entre l'Assemblée générale et le Conseil

économique et social. Nous soulignons en particulier la demande faite aux deux organes d'envisager de rationaliser leur ordre du jour et prendre des mesures dans ce sens, afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements et de favoriser la complémentarité des travaux et des négociations portant sur des questions proches ou similaires.

S'agissant des méthodes de travail, nous voudrions souligner la nécessité de rationaliser et d'harmoniser davantage les ordres du jour de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions. À cet égard, nous reconnaissons aussi qu'il importe que les États Membres fassent preuve de bonne volonté et de coopération en gardant cela à l'esprit. Nous estimons qu'il serait approprié de pousser plus loin la pratique de n'examiner certaines questions que tous les deux ou trois ans, de regrouper ou d'éliminer des points à l'ordre du jour. À cet égard, le rôle de chef de file des présidents et des bureaux des grandes commissions revêt une importance particulière. Nous attendons avec intérêt les exposés que feront les présidents des grandes commissions au Groupe de travail spécial sur leurs méthodes de travail. Bien que chaque Grande Commission ait autorité sur son propre règlement intérieur, nous estimons que la rationalisation et la standardisation de certains de ces règlements améliorerait l'efficacité des travaux des commissions.

Nous voudrions aussi souligner l'importance de tirer pleinement parti des services en ligne fournis par le Secrétariat. L'utilisation systématique par les grandes commissions et les États Membres de tels services, notamment le portail PaperSmart, a eu un impact positif sur les travaux de l'Assemblée générale au cours de sa session principale. Elle a aussi permis d'économiser énormément de ressources, d'énergie et de papier. Il nous faut continuer à œuvrer dans ce sens.

Nous espérons que le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale – notamment en sa qualité de Président du Bureau – et les présidents des grandes commissions vont jouer, en consultation avec les États Membres, un rôle actif s'agissant de renforcer la coordination au sujet de la programmation des réunions de haut niveau, en vue d'optimiser leur nombre et leur répartition au cours de l'année, tout en gardant à l'esprit la nécessité de préserver l'intégrité du débat général. Nous sommes convaincus que le Bureau peut jouer un rôle utile dans ce processus.

Enfin, je voudrais souligner l'important rôle du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des

travaux de l'Assemblée générale. Je tiens à assurer l'Assemblée que l'UE et ses États membres continueront de participer de façon constructive aux travaux du Groupe de travail spécial. Nous escomptons recevoir bientôt un plan de travail.

M. Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de l'engagement que vous avez pris dans votre discours d'investiture (voir A/67/PV.87) de promouvoir les processus de réforme des principaux organes de l'ONU durant la soixante-huitième session, notamment en renforçant le rôle, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que vous accorderiez au processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale la même attention, sinon davantage, que celle que vous avez déjà accordée à d'autres processus de réforme, notamment la réforme du Conseil de sécurité et son élargissement.

Je saisis cette occasion pour féliciter les nouveaux coPrésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale nommés pour la session actuelle, mes chers amis l'Ambassadeur Norachit Sinhaseni, de la Thaïlande, et l'Ambassadeur František Ružička, de la Slovaquie. La délégation égyptienne leur fournira tout l'appui nécessaire pour les aider à faire avancer le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale afin d'obtenir des résultats tangibles.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est au cœur de la réforme générale de l'ONU. L'Assemblée est et restera le principal organe délibérant, directeur et représentatif de cette Organisation. La revitalisation est maintenant inscrite à son ordre du jour depuis plus de deux décennies. Les États Membres ont adopté par consensus de nombreuses résolutions contenant des dispositions spécifiques sur la question. La dernière en date, la résolution 67/297, adoptée en août, est basée sur les progrès modestes accomplis à ce jour au titre des quatre thèmes du processus de revitalisation.

Il faut faire beaucoup plus afin de garantir que l'Assemblée joue le rôle directeur qui lui revient dans la gouvernance mondiale aux niveaux politique, économique et social. Si la volonté politique de la revitaliser existe, nous devons commencer par définir les domaines dans lesquels nous avons déjà accompli

des progrès tangibles et ceux qui exigent une attention accrue. Le thème portant sur les méthodes de travail reste le domaine dans lequel les progrès les plus conséquents ont été accomplis depuis le début du processus de revitalisation. D'un autre côté, aucun progrès tangible n'a été réalisé en ce qui concerne le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale. La question de la sélection et de la nomination du Secrétaire général n'avance pas. Le modeste budget de votre bureau, Monsieur le Président, continue de constituer un obstacle de taille au renforcement du Bureau et de sa mémoire institutionnelle.

Un obstacle majeur à l'exercice de son autorité par l'Assemblée générale est le fait que le Conseil de sécurité continue d'empiéter sur son rôle et ses fonctions. Le Conseil de sécurité tend à s'écarter de son mandat en se saisissant de questions importantes, mêmes si ces questions ne constituent pas une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons développer une relation mutuellement bénéfique et complémentaire entre les organes principaux de l'ONU, conformément aux dispositions de la Charte, en respectant leurs mandats individuels.

La non-application des résolutions de l'Assemblée générale est l'un des principaux problèmes auxquels doit permettre de remédier la revitalisation. Elle nuit à la crédibilité de l'Assemblée ainsi qu'à son rôle et son autorité. L'Assemblée ne sera pas en mesure de faire face aux problèmes émergents et aux événements qui préoccupent l'ensemble de la communauté internationale si elle ne peut exercer l'autorité nécessaire pour faire appliquer ses résolutions. Si celles-ci étaient effectivement appliquées, la question de Palestine aurait été réglée il y a plusieurs décennies. Nous aurions pu la retirer de l'ordre du jour. Pourtant, l'adoption de ces résolutions à chaque session prouve que l'Assemblée générale continue de défendre les principes de justice et d'égalité. Ayant fait cela, elle doit maintenant être dotée de l'autorité nécessaire pour faire appliquer ses décisions de manière non sélective et non politisée.

La première mesure à prendre pour faire avancer le processus de revitalisation de l'Assemblée consiste à mettre en œuvre les décisions et résolutions pertinentes. Le Groupe de travail spécial doit s'appuyer sur le tableau actualisé des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses travaux afin d'assurer le suivi de leur mise en œuvre, et ce tableau doit être mis à jour à chaque session afin d'évaluer les progrès accomplis à cet égard.

Durant les sessions précédentes, de nombreux États et groupes d'États ont réitéré leur désir de voir l'ordre du jour de l'Assemblée générale rationalisé en définissant des thèmes et en examinant certaines questions tous les deux ou trois ans. Rien de particulier n'a été fait dans ce domaine. Il incombe aux États Membres d'avoir un esprit à la fois novateur et pratique. Les délégations doivent montrer l'exemple en présentant les questions qu'elles parrainent au Groupe de travail spécial ou au Bureau aux fins de la rationalisation. L'Égypte a présenté une proposition pratique concernant la rationalisation de l'ordre du jour de la Deuxième Commission afin que soient incorporées les questions pertinentes au point de l'ordre du jour relatif au développement durable, et ce afin d'intégrer les aspects économiques et sociaux du développement durable et d'y accorder la même importance qu'aux aspects environnementaux.

L'efficacité du Bureau du Président de l'Assemblée générale est tributaire de l'augmentation de ses ressources financières et humaines prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU. Il n'est pas logique que ces ressources n'aient pas augmenté depuis 1998. Nous espérons que cette question sera réglée de manière satisfaisante à l'issue des délibérations de la Cinquième Commission sur le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015.

La sélection et la nomination du Secrétaire général sont une autre question qui revêt un intérêt considérable pour l'ensemble des Membres. Conformément aux résolutions antérieures, l'Assemblée doit participer au processus de sélection du Secrétaire général dès les premiers stades, dans le plein respect des dispositions pertinentes de la Charte.

Enfin, je réitère le plein appui de la délégation égyptienne au Président et aux coPrésidents du Groupe de travail spécial en vue de renforcer le rôle que joue l'Assemblée générale dans la réalisation de la paix, de la stabilité et de la prospérité pour tous.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine s'associe à la déclaration prononcée par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et souhaite à titre national ajouter quelques observations sur cette question.

En premier lieu, je tiens à remercier les coPrésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale de l'élaboration de leur rapport (A/67/936) et à saluer les

efforts qu'ils déploient pour faire avancer le processus de revitalisation de l'Assemblée générale.

La revitalisation de l'Assemblée générale est un élément déterminant d'une réforme véritable de l'Organisation des Nations Unies. Actuellement, il est impossible de se lancer dans le processus de réforme générale de l'ONU si l'objectif prioritaire n'est pas de faire de l'ONU une Organisation plus démocratique et plus efficace, avec comme organe central une Assemblée générale qui exerce pleinement les fonctions que lui a confiées la Charte. Cuba a affirmé à maintes occasions que ce processus de revitalisation doit avoir pour objectif ultime de rétablir et de consolider le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe de l'Organisation des Nations Unies chargé de délibérer, d'adopter des politiques et de représenter les Membres, comme cela est bien reconnu dans la Charte, dans la Déclaration du Millénaire et dans les multiples résolutions et déclarations adoptées à l'ONU.

Dans les circonstances actuelles, les objectifs du processus de revitalisation doivent viser à renforcer l'Assemblée en tant qu'organe indépendant et de débat sans exclusive, au sein duquel les États Membres ont toute liberté de débattre des sujets qui les intéressent. Si nous voulons restaurer la confiance de la communauté internationale en l'Organisation des Nations Unies, et surtout sa crédibilité face à l'opinion publique mondiale, nous devons nous assurer que notre Organisation répond véritablement aux intérêts collectifs de ses États Membres. Cela ne pourra être réalisé que par la revitalisation du rôle directeur de l'Assemblée générale, unique organe des Nations Unies où il n'y a pas de place pour les hégémonies, où nous avons tous une voix et un vote, et où n'existe pas l'obsolète droit de veto.

L'Assemblée générale a la capacité, de fait et de droit, d'examiner les questions d'actualité cruciales et urgentes pour la communauté internationale en vue d'adopter des résolutions concrètes axées sur l'action. À notre avis, le problème principal de l'Organisation aujourd'hui est justement le fait que les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale ne sont pas appliquées. Elles constituent un corps normatif important qui reste en grande partie inerte, parce que leur application dépend de la volonté politique des États qui ont le pouvoir politique, militaire ou économique de le faire. Cela s'applique également aux multiples résolutions relatives à la question même de la revitalisation des travaux de cet organe, dont la mise en œuvre est malheureusement très limitée.

Cuba souligne la nécessité d'établir un bon équilibre entre les organes principaux de l'ONU, conformément à la Charte, et de mettre immédiatement fin à la tendance dangereuse, qui s'accroît, consistant à transférer au Conseil de sécurité des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité doit respecter rigoureusement les dispositions de la Charte et toutes les résolutions de l'Assemblée générale, principal organe directeur de l'ONU, et ne doit pas se saisir de questions relevant clairement des fonctions et pouvoirs d'autres organes.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ne saurait être un processus bureaucratique. Comme l'a judicieusement dit le père Miguel d'Escoto, de la République sœur du Nicaragua, dans sa dernière allocution en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session (voir A/63/PV.105), la revitalisation des travaux de cet organe n'est pas une question technique, mais politique.

Nous espérons que ce processus de revitalisation conduira au renforcement des échanges entre le Secrétariat et l'Assemblée générale afin que le Secrétariat puisse s'acquitter de manière plus efficace des mandats définis par les États Membres. En outre, dans le cadre des travaux du Groupe de travail spécial, l'application des résolutions relatives à cette question doit être suivie de près et la liste des résolutions concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale doit être constamment actualisée.

Nous disposons déjà d'un vaste arsenal de dispositions sur la nécessaire revitalisation des travaux de cet organe principal. Il faut en priorité mettre en œuvre les nombreuses résolutions déjà adoptées et avancer résolument vers la mise en œuvre concrète du processus de réforme. Nous devons aller de l'avant au plus vite, en prenant des mesures concrètes pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Notre Organisation ne peut pas être efficace dans le cadre du système contemporain de relations internationales sans réforme du Conseil de sécurité et sans faire de l'Assemblée générale le point central des débats et de l'action multilatérale.

La délégation cubaine voudrait terminer en réaffirmant sa volonté de continuer de coopérer aux efforts visant à atteindre l'objectif important et nécessaire de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la tenue de la

séance d'aujourd'hui de l'Assemblée générale sur la revitalisation de ses travaux. Je saisis cette occasion pour féliciter les représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande pour leur nomination en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et je leur souhaite plein succès dans cette mission. Dans le même temps, je voudrais remercier le Représentant permanent de l'Égypte pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé le Groupe de travail spécial à la soixante-septième session.

La Russie est partisane des initiatives réalistes visant à accroître l'efficacité des activités de l'Assemblée générale, à condition d'accorder une très grande importance à l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée et de simplifier son ordre du jour, bien trop chargé. Nous considérons qu'il est nécessaire d'examiner certains des points de son ordre du jour tous les deux ou trois ans et de supprimer les questions qui ne sont plus pertinentes.

Nous réitérons notre proposition d'alléger la charge de travail de l'Assemblée pour ce qui est des réunions de haut niveau organisées au cours de la semaine du débat général, les chefs d'État et de gouvernement et les Ministres des affaires étrangères ayant déjà un programme chargé durant leur séjour à New York. Il faut limiter le nombre de manifestations de haut niveau organisées pendant cette période, et les autres manifestations devraient être mieux réparties sur l'ensemble de la session de l'Assemblée.

Nous considérons également que toute nouvelle réforme doit être fondée sur le strict respect des prérogatives des organes principaux de l'ONU, telles que définies dans la Charte. Nous appelons notamment au maintien de la pratique actuelle concernant le rôle de l'Assemblée dans la sélection et la nomination du Secrétaire général, basée sur l'Article 97 de la Charte, aux termes duquel le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité.

À la présente session, nous devons définir la procédure relative à l'élection future des présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale, étant donné que le modèle actuel expire cette année. Nous sommes prêts à examiner les propositions présentées à la table des négociations.

Nous devons examiner avec soin les propositions visant à renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau

du Président de l'Assemblée générale. En même temps, nous signalons que, comme pour toute question pouvant avoir des incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, l'examen de cette question doit se faire en pleine conformité avec les procédures en vigueur, c'est-à-dire au sein de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : À l'heure actuelle, la situation internationale connaît des changements profonds et complexes et il faut s'attaquer efficacement à la multitude de menaces et problèmes mondiaux. La communauté internationale attend en général de l'ONU qu'elle joue un rôle plus important pour préserver la paix mondiale, renforcer la coopération et promouvoir notre développement commun.

L'Assemblée générale est un des principaux organes directeurs et délibérants de l'ONU et un des plus importants organes créés en vertu de la Charte au sein du système des Nations Unies. Les nombreux États Membres, en particulier les pays en développement, souhaitent voir l'Assemblée générale renforcer davantage son autorité et son efficacité. L'Assemblée pourrait ainsi répondre aux attentes de la communauté internationale et mieux accomplir les tâches qui lui ont été confiées par la Charte des Nations Unies.

La Chine est favorable au renforcement des délibérations de politique générale de l'Assemblée générale compte tenu de l'évolution de la situation internationale et des problèmes exceptionnels auxquels l'ONU doit faire face dans différents domaines. L'Assemblée doit prêter attention en priorité aux principales questions concernant tous les États Membres, en particulier celles ayant trait aux intérêts essentiels des pays en développement.

À l'heure actuelle, la coopération internationale en faveur du développement se trouve dans une phase de transition décisive. L'Assemblée générale doit axer son attention sur les moyens de renforcer son appui aux questions de développement et de jouer un plus grand rôle dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et la promotion d'un développement durable.

Les organes principaux de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, doivent renforcer leur coopération et la répartition des tâches, tirer pleinement

parti de leurs prérogatives respectives et améliorer le partage d'informations et leurs échanges. S'agissant des questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la répartition des tâches établie par la Charte, l'Assemblée générale doit mieux coordonner ses activités avec le Conseil de sécurité et renforcer sa coopération avec cet organe.

La Chine souscrit aux efforts déployés par l'Assemblée générale pour améliorer ses méthodes de travail, simplifier son processus de prise de décisions et être plus efficace afin de créer une culture fondée sur le pragmatisme et axée sur des mesures concrètes. L'autorité et l'efficacité de l'Assemblée sont largement tributaires de la mise en œuvre de ses résolutions et des résultats qu'elles permettent d'obtenir. Les Membres doivent respecter l'inviolabilité de toutes les résolutions de l'Assemblée générale et préserver l'autorité et l'efficacité de cet organe.

Le fonctionnement efficace du Bureau du Président de l'Assemblée générale est un élément important qui garantit le bon déroulement des travaux de l'Assemblée.

La Chine appuie le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale sur les plans financier et humain, afin de contribuer au règlement des difficultés concrètes auxquelles sont notamment confrontés les pays en développement lorsqu'ils assument la présidence.

Ces dernières années, la Chine a contribué au Fonds d'affectation spéciale afin de soutenir le Bureau du Président de l'Assemblée générale. De même, nous espérons que davantage de pays prendront les mesures qui s'imposent pour renforcer le fonctionnement du Bureau du Président de l'Assemblée générale.

Dans l'ensemble, les États Membres placent de grands espoirs dans la revitalisation des travaux l'Assemblée générale. La Chine appuie fermement le Président de l'Assemblée générale dans ses efforts destinés à revitaliser l'Assemblée et à lui permettre de jouer un rôle décisif dans le règlement pacifique des différends internationaux et la promotion du développement commun à l'échelle mondiale.

La Chine félicite les Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande pour leur nomination comme coprésidents du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous espérons que, dans le cadre du Groupe de travail, la mise en œuvre des résolutions pertinentes

de l'Assemblée générale pourra progresser par le biais de consultations démocratiques, d'une approche progressive et conformément au principe du traitement en priorité des dossiers faciles.

La Chine est prête à participer avec les autres États Membres de l'ONU aux efforts communs visant à favoriser les progrès sur cet important point de l'ordre du jour : la revitalisation des travaux l'Assemblée générale.

M. Bishnoi (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat. Je me réjouis d'exprimer publiquement ma gratitude au Président du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Mootaz Ahmadein Khalil, Représentant permanent de l'Égypte, pour l'excellent travail qu'il a accompli l'année dernière. Je salue également la nomination des Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial pour la présente session.

Je m'associe à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Algérie.

L'incidence des changements politiques qui se sont produits dans certaines parties du monde et la faiblesse persistante de l'économie mondiale ont révélé la faiblesse de la mondialisation. Les défis transnationaux de plus en plus complexes et urgents de notre époque, tels que notamment les questions de paix et de sécurité, le développement, les droits de l'homme, l'environnement et la santé exigent des dispositifs de gouvernance mondiale plus efficaces et une Assemblée générale revitalisée.

Monsieur le Président, dans votre discours d'acceptation, au mois de juin 2013 (voir A/67/PV.87), vous avez à juste titre jugé essentielle une relance de la réforme de l'Assemblée générale. Dans votre allocution devant l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session (A/68/PV.1), vous avez réaffirmé votre volonté de consacrer davantage de temps et de ressources à la réforme et à la revitalisation des principaux organes de l'ONU, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Vous pourrez compter sur le soutien de l'Inde dans votre tâche.

L'Assemblée générale admet depuis longtemps la nécessité d'une revitalisation de l'Assemblée générale. Néanmoins, après plus de 20 ans de débats, peu de changements ont été apportés à ses méthodes de travail, et des progrès négligeables ont été réalisés en ce qui

concerne un changement de fond des normes et structures de l'Assemblée. Sans préjuger des délibérations du Groupe de travail spécial, qui est sur le point d'entamer ses travaux, j'aimerais exprimer publiquement les vues de ma délégation sur les aspects les plus essentiels de la revitalisation de l'Assemblée générale.

Nous n'avons cessé de dire que l'Assemblée générale ne pourra être revitalisée que lorsque sera respecté, dans l'esprit et dans la lettre, son rôle en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Il revient à l'Assemblée de tracer la voie en ce qui concerne la définition de l'ordre du jour mondial et le rétablissement du rôle central de l'ONU dans l'élaboration d'approches multilatérales pour le règlement des questions transnationales. En particulier, la revitalisation doit rétablir la primauté de l'ONU pour les questions de développement. Nous devons transformer l'Organisation afin que d'un simple lieu de parole elle devienne un lieu où les questions transnationales ayant une incidence sur chacun d'entre nous soient rapidement examinées et où soient trouvées des solutions véritablement mondiales.

Tout d'abord, il est primordial que nous établissions une relation de respect entre les mandats respectifs de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, dans l'esprit de la Charte. Le Conseil doit s'abstenir d'empiéter sur le mandat de l'Assemblée en formulant des interprétations extrêmement élargies et permissives de ce qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

En deuxième lieu, l'Assemblée doit intervenir davantage dans le processus de sélection du Secrétaire général. La délimitation du rôle et de la responsabilité de l'Assemblée dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général doit évoluer dans l'intérêt du système des Nations Unies en général et des prérogatives de l'Assemblée en particulier.

En troisième lieu, l'Assemblée et les autres instances qui constituent le système des Nations Unies doivent refléter de meilleures pratiques dans leur fonctionnement quotidien. Elles ont beaucoup à apprendre des États Membres à cet égard.

En guise de conclusion, j'aimerais souligner à nouveau la nécessité de débattre de questions de fond en vue de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant qu'organe délibérant, décisionnel et représentatif de la communauté internationale.

Vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur le concours et le soutien constructifs de l'Inde dans votre tâche.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion sur une question qui revêt une importance particulière pour nous. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance, au nom de la Malaisie, au Représentant permanent de l'Égypte pour ses efforts inlassables et la façon remarquable dont il a dirigé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de la tenue de quatre réunions thématiques distinctes sur la revitalisation. Les débats qui se sont déroulés ainsi que les efforts déployés par les États Membres ont abouti au rapport du Groupe de travail (A/67/936), dont il convient de remercier le Président. Enfin, je tiens à saluer les Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande pour leur nomination en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

À cet égard, je souhaite associer ma déclaration à celle prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Algérie.

Il ne fait aucun doute que l'Assemblée générale est l'organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Représentant les 193 États Membres, elle est la plus haute instance faisant autorité de l'ONU. Nous devons donc lui accorder le rôle et l'autorité qu'elle mérite. Malheureusement, en dépit des débats approfondis qui se sont succédé au long des années, nous n'avons obtenu que de modestes avancées en ce qui concerne la revitalisation de l'Assemblée générale. Quelques améliorations ont été constatées dans les méthodes de travail de l'Assemblée. Tout en nous en félicitant, nous devons continuer d'identifier les raisons réelles pour lesquelles il faut à tout prix revitaliser l'Assemblée générale.

Ma délégation est fermement convaincue que la non-application des résolutions de l'Assemblée est le principal obstacle au renforcement du rôle et de l'efficacité de l'Assemblée générale. En effet, rien ne porte autant atteinte à sa pertinence et à son efficacité. La Malaisie salue la décision prise par le Groupe de travail spécial de poursuivre l'examen des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation et se félicite du tableau actualisé de ces résolutions. Cela a permis

aux États Membres de mieux comprendre les raisons pour lesquelles ces résolutions n'ont pas été appliquées et d'en étudier les causes profondes. Il s'agit d'une première étape vers l'objectif ultime d'une mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions de l'Assemblée.

La Malaisie prend très au sérieux la question de l'empiètement. Nous ne soulignerons jamais assez la nécessité pour tous les organes principaux, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de respecter scrupuleusement leurs mandats respectifs conformément à la Charte des Nations Unies. Ces deux organes doivent travailler de concert, par le biais de consultations et de la coopération, afin de créer une relation de travail plus harmonieuse.

Nous sommes prêts à examiner des questions telles que la rationalisation ou la fusion des questions à l'ordre du jour, ainsi que la possibilité d'un examen tous les deux ou trois ans des questions et résolutions à l'ordre du jour. Toutefois, le consentement de l'État ou des États auteurs est absolument nécessaire avant qu'aucune mesure ne soit mise en œuvre. De la même manière, nous estimons que les partisans d'un examen tous les deux ou trois ans des questions et résolutions à l'ordre du jour doivent montrer l'exemple.

La Malaisie est favorable à l'organisation de réunions de haut niveau et de débats thématiques sur des questions d'importance pour les États Membres. Cependant, il devrait y avoir une meilleure coordination avec toutes les parties pertinentes dans l'organisation de ces réunions pour éviter ou tout au moins réduire les problèmes de calendrier pour les délégations, en particulier pendant la semaine consacrée au débat de haut niveau de l'Assemblée générale. Nous attendons avec intérêt de débattre des propositions avancées, telles que la possibilité de tenir ces réunions en début d'année, afin de régler le problème d'un trop plein de réunions et d'événements pendant cette semaine.

La Malaisie est préoccupée par le retard intervenu dans l'élection des présidents des grandes commissions au cours de la présente session de l'Assemblée. Une telle situation ne doit pas se reproduire. Nous espérons que toutes les personnes concernées respecteront l'usage consistant à tenir des élections, sur la base de la répartition géographique, au moins trois mois avant la session suivante afin de permettre la planification et la préparation préliminaires des travaux des grandes commissions. Nous sommes prêts également à débattre plus avant du mode de roulement des présidents et des bureaux des grandes commissions, en tenant compte

de l'expiration du cycle de roulement établi par la résolution 48/264. Pour la Malaisie, quel que soit le mode de roulement convenu, il doit faire l'objet de l'adhésion de tous les États Membres.

Il est indéniable que le rôle et les activités du Président de l'Assemblée générale ont sensiblement évolué au cours des années. Par rapport à seulement quelques années, l'Assemblée examine beaucoup plus de questions aujourd'hui. En conséquence, sa charge de travail se répartit aujourd'hui sur l'ensemble de l'année et ne se limite plus à la principale session. Dans ces conditions, il est tout à fait normal que la personne responsable du Bureau dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement du rôle confié au Bureau par la Charte. Tout en reconnaissant les avantages du Fonds d'affectation spéciale mis en place pour permettre de financer le travail du Président, il nous apparaît néanmoins essentiel d'augmenter les crédits du budget ordinaire afin d'éviter que le Président ne soit tributaire des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale. À ce propos, la Malaisie attend avec intérêt la proposition du Secrétaire général d'un réexamen du budget du Bureau du Président de l'Assemblée générale pour l'exercice 2014-2015, conformément à la résolution 66/294.

Concernant la question de la sélection et de la nomination du Secrétaire général, la Malaisie est intimement convaincue que l'Assemblée a un rôle important à jouer. La sélection du Secrétaire général doit s'effectuer de façon beaucoup plus transparente et ouverte, car il représente tous les États Membres de l'ONU, et pas seulement le Conseil de sécurité. Il importe par conséquent d'appliquer les résolutions antérieures sur la question, en particulier les paragraphes 17 à 22 de l'annexe à la résolution 60/286, sur la sélection et la nomination du Secrétaire général.

La question de la revitalisation de l'Assemblée générale figure depuis 1991 parmi les sujets débattus en séance plénière. Le moment est venu pour tous les États Membres de se pencher sur la question dans un esprit d'ouverture et avec la volonté politique nécessaire pour réaliser des progrès significatifs. Si le rythme de la réforme est le même que celui des années précédentes, je crains que l'épineuse question de la relance du processus de revitalisation ne figure encore à l'ordre du jour. Je suis persuadé que nous pouvons éviter cela.

M. Toro-Carnevali (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela s'associe à la déclaration

prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Algérie.

Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Mootaz Ahmadein Khalil, Représentant permanent de l'Égypte, pour ses efforts inlassables et l'excellent travail qu'il a accompli à la présidence du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de sa soixante-septième session. Je saisis également cette occasion pour féliciter les Ambassadeurs František Ružička et Norachit Sinhaseni, respectivement, Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande pour leur nomination en tant que coprésidents du Groupe de travail spécial à la soixante-huitième session, et lui souhaiter tout le succès possible dans leurs fonctions.

La revitalisation de l'Assemblée générale signifie son renforcement en tant qu'organe principal pour la promotion du dialogue et de la coopération dans la recherche de solutions aux problèmes liés au développement économique et social des peuples, ainsi qu'aux questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi nous devons maintenir et promouvoir le rôle et le mandat de l'Assemblée générale en définissant des priorités pour l'ONU, notamment pour l'examen de toutes les questions d'ordre budgétaire et administratif. L'Assemblée est le seul organe autorisé à assigner ou réaffecter des ressources financières et humaines, conformément à la Charte de l'ONU et à ses propres résolutions.

L'Assemblée doit continuer de fonctionner comme un espace politique dédié aux échanges d'idées et à la concertation, au sein duquel tous les États Membres ont le droit d'appeler l'attention sur des questions qui les concernent et qui ont un rapport avec les objectifs que s'est fixée l'Organisation. L'Assemblée générale, instance de délibérations par excellence de l'ONU, doit conserver son indépendance à l'égard des autres organes. Comme le souligne le Mouvement des pays non alignés dans de nombreux documents politiques, notamment dans le Document final de son seizième sommet, tenu à Téhéran, il est essentiel d'inverser la tendance actuelle du Conseil de sécurité à se charger de l'examen de questions qui ne relèvent pas de ses compétences.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale doit être régie par les principes de démocratie, de transparence et de responsabilité et entreprise par le biais de consultations ouvertes et non exclusives visant à renforcer le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée en tant qu'organe délibérant et décisionnel de l'ONU.

Le Venezuela réaffirme qu'il importe d'assurer l'efficacité du Bureau du Président de l'Assemblée générale grâce à l'octroi de ressources financières et humaines suffisantes. Tout en prenant acte des progrès réalisés à ce jour, nous appelons à une réflexion sur les nouveaux moyens de poursuivre le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale.

Pour terminer, la République bolivarienne du Venezuela est fermement convaincue que la revitalisation et la réforme de l'Organisation auxquelles nous aspirons doivent prévoir le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale.

M. Umemoto (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. John Ashe pour l'efficacité avec laquelle il aborde les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer ma sincère reconnaissance à M. Ahmadein Khalil, Représentant permanent de l'Égypte et Président du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours de la session précédente.

Dans votre discours d'acceptation, Monsieur le Président, vous avez souligné que toute organisation qui ne parvient pas à évoluer ou à s'adapter aux nouvelles circonstances est en péril et que l'ONU doit se réformer sans quoi elle perdra toute utilité (voir A/67/PV.87). Je partage entièrement votre avis. L'Organisation des Nations Unies doit s'adapter de toute urgence aux nouvelles situations si elle veut rester pertinente et mener au mieux les affaires du monde. La revitalisation de l'Assemblée générale, conjointement à celle du Conseil de sécurité, est un élément essentiel du programme de réforme. Nous devons progresser de façon constante en vue de parvenir à des résultats concrets et tangibles concernant ce point de l'ordre du jour.

De nombreux progrès ont été réalisés ces dernières années concernant cette question. L'élaboration d'un manuel sur l'Assemblée générale, l'examen et le tableau actualisé des résolutions de l'Assemblée sur la revitalisation, la pratique consistant à tenir des débats thématiques et des consultations privées entre les Présidents des différents organes figurent parmi les progrès concrets enregistrés jusqu'à présent. Pourtant, il faut faire davantage et déployer de plus grands efforts. J'aimerais faire quelques suggestions qu'il conviendrait peut-être de discuter et d'étudier au cours de la présente session.

Premièrement, le Japon estime que la proposition faite au cours de la précédente session de tenir à une date plus avancée l'élection des nouveaux membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social tient compte des intérêts légitimes des membres nouvellement élus. Cette proposition devrait être soigneusement étudiée. En effet, avancer la date des élections permettrait aux membres de disposer de davantage de temps pour se préparer à leurs nouvelles fonctions dans les conseils respectifs.

Deuxièmement, le renforcement de l'équité dans la gestion de l'Assemblée générale est un aspect important dont nous devrions débattre, notamment en ce qui concerne la façon dont les listes d'orateurs sont décidées à l'Assemblée. La question de la catégorisation rigide des orateurs au moment où est arrêtée la liste des orateurs pour le débat général doit être étudiée. Je tiens à faire observer que dans certains pays comme le mien, le Chef d'État joue un rôle essentiellement cérémonial et que le mandat politique le plus élevé revient au chef du Gouvernement. Lorsqu'un chef de gouvernement, comme celui du Japon, intervient devant l'Assemblée générale, une certaine souplesse doit être appliquée s'agissant de sa place dans la liste des orateurs. De l'avis du Japon, des améliorations doivent être envisagées concernant la façon dont la liste des orateurs est arrêtée.

Le Japon juge préoccupant le fait que les représentants de pays membres d'une organisation régionale s'expriment immédiatement après le représentant de cette organisation régionale. Le Japon estime que lorsque le représentant d'une organisation régionale s'est exprimé, les pays qui n'appartiennent pas à cette organisation régionale devraient pouvoir exprimer leurs vues avant les membres de l'organisation régionale.

Troisièmement, chacun reconnaît l'importance d'une rationalisation des travaux de l'Assemblée générale en vue de lui permettre d'axer son attention sur les questions importantes. Le travail de l'Assemblée a évolué au cours des années. Environ 170 points sont actuellement débattus et quelque 300 résolutions et décisions sont adoptées chaque année par l'Assemblée. Des efforts ont été faits en faveur d'un examen tous les deux ou trois ans, de la fusion et du retrait de certains points, mais beaucoup reste à faire. Il convient d'étudier sérieusement la manière concrète de rationaliser et de classer par ordre de priorité les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée et des grandes commissions.

S'agissant de la rationalisation des travaux de l'Assemblée générale, permettez-moi d'insister également sur l'importance que revêt le respect du temps de parole lorsqu'on s'exprime à l'Assemblée. Nous devons encourager les États Membres à distribuer une version plus longue de leur déclaration aux fins du compte rendu et à en faire un résumé oral dans le cadre du temps de parole qui leur est imparti. En tant qu'États Membres, nous devons maintenir un niveau élevé de discipline sur cette question si nous voulons vraiment améliorer le travail de l'Assemblée.

Telles sont quelques-unes des suggestions que le Japon juge utile d'étudier au titre de ce point de l'ordre du jour. La revitalisation de l'Assemblée générale, conjointement à la réforme du Conseil de sécurité, est une tâche imminente que nous devons accomplir. Je terminerai mon intervention en indiquant que le Japon est disposé à contribuer de façon constructive aux discussions visant à renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient le Président du Groupe de travail spécial, l'Ambassadeur Mootaz Khalil de l'Égypte, pour la manière dont il a dirigé le Groupe au cours de la session précédente. Sous sa direction avisée, une résolution qui servira de socle aux débats du Groupe (résolution 67/297) a été adoptée. Nous félicitons les nouveaux coprésidents, l'Ambassadeur František Ružička, de la Slovaquie, et l'Ambassadeur Norachit Sinhaseni, de la Thaïlande, auxquels nous apporterons notre plein concours. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les États Membres alors que nous étudions les moyens les plus efficaces de revitaliser l'Assemblée générale.

Les États-Unis sont pleinement attachés à un engagement multilatéral et à un système des Nations Unies renforcé. Nous appuyons les contributions de l'Assemblée générale à cet égard. En conséquence, notre délégation estime que chacun doit avoir pour priorité de rendre le travail de l'Assemblée plus ciblé et plus pertinent. S'il y a eu quelques progrès en ce qui concerne l'amélioration des travaux de l'Assemblée, ils n'ont pas été à la hauteur de la charge de travail de l'Assemblée s'agissant du nombre des points de l'ordre du jour, des résolutions adoptées et des rapports demandés au Secrétaire général. Leur nombre a augmenté de façon exponentielle avec le temps. Aussi demandons-nous aux États Membres d'axer de nouveau leur attention sur les

efforts visant à rationaliser les travaux de l'Assemblée générale et à réformer ses méthodes de travail.

Nous saluons le tableau actualisé des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation, annexé au rapport du Groupe de travail spécial (A/67/936) présenté au cours de la soixante-septième session. Nous proposons que l'accent soit mis sur le suivi des dispositions non appliquées figurant à l'annexe relative aux résolutions, la fusion des rapports, l'élaboration et la publication des rapports, le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation, les pratiques et méthodes de travail des grandes commissions et du Bureau. Ces efforts permettraient de renforcer le rôle, les pouvoirs et l'efficacité de l'Assemblée.

Nous sommes également favorables à la proposition de l'Ambassadeur Khalil d'avancer certains débats de haut niveau en début d'année pour alléger le calendrier surchargé de l'Assemblée générale. Nous devons réfléchir à de nouveaux moyens pour faire de l'Assemblée un organe plus souple et réactif. Nous constatons l'intérêt porté par de nombreuses délégations à d'autres aspects liés au travail de l'ONU, tels que le rôle et les pouvoirs du Président de l'Assemblée générale, les méthodes de travail du Conseil de sécurité et le processus de sélection du Secrétaire général. Bien qu'il s'agisse de sujets importants, nous ne pensons pas qu'ils doivent constituer l'objectif principal des travaux du Groupe de travail.

La Charte des Nations Unies stipule clairement la relation d'égalité, qui doit être respectée, entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. À notre avis, le processus de sélection du Secrétaire général a déjà été examiné comme il se doit. L'Article 97 de la Charte prévoit un processus simple et clair.

Ma délégation se réjouit à l'idée de travailler en étroite coopération avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les coprésidents et nos homologues d'autres délégations, à un dialogue constructif en vue de parvenir à une réforme concrète.

M^{me} Zarrouk Boumiza (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie le Représentant permanent de l'Égypte pour les efforts significatifs qu'il a déployés en tant que Président du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale au cours de la soixante-septième session de l'Assemblée.

Nous nous associons à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le

représentant de l'Algérie. Nous voudrions cependant faire les observations suivantes.

Tout d'abord, en ce qui concerne le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale, nous estimons que la revitalisation du rôle de l'Assemblée générale fait partie intégrante de la réforme d'ensemble de l'ONU. L'Assemblée générale est le principal organe délibérant et décisionnel et le plus représentatif de l'ONU. L'Assemblée générale est chargée également de définir les normes pour la codification du droit international ainsi que des questions administratives et budgétaires.

Tout en réaffirmant l'importance que revêtent le renforcement du rôle de l'Assemblée générale et la revitalisation de ses travaux, nous pensons que les questions d'intérêt commun pour la communauté internationale doivent figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. L'ordre du jour doit aller de pair avec les questions de développement, les objectifs du Millénaire pour le développement, le programme de développement pour l'après-2015 et ses activités de suivi. Par ailleurs, nous tenons à souligner l'importance des débats thématiques, notamment des débats interactifs, qui permettent de clarifier les positions importantes prises par la communauté internationale. Nous sommes convaincus que ces débats doivent se poursuivre pendant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et que, par les mesures de mise en œuvre nécessaires, ils déboucheront sur des résultats concrets et positifs et sur des mesures de suivi.

Le renforcement du rôle de l'Assemblée générale signifie que l'on reconnaisse son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si les Articles 12 et 24 de la Charte des Nations Unies confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale en la matière, ce rôle n'est pas absolu en raison de la nécessité d'une interaction avec l'Assemblée générale sur les questions liées à la paix et à la sécurité internationales.

En outre, nous réaffirmons qu'il importe d'améliorer le contenu des rapports annuels transmis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et de les rendre plus complets et plus analytiques afin qu'ils reflètent les décisions prises par le Conseil de sécurité sur différentes questions. De même, nous réaffirmons l'importance des réunions périodiques entre les présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale et la nécessité d'améliorer la coordination, la coopération et l'échange d'informations entre les grandes commissions et l'Assemblée générale, par le

biais de mécanismes transparents et réguliers, afin de permettre la participation des différents pays intéressés.

En ce qui concerne l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale, au-delà de quelques améliorations déjà apportées, il est important d'assurer l'élection rapide des présidents des grandes commissions, de disposer de rapports concis et de résolutions déposées ainsi que d'une méthodologie pratique pour l'adoption des résolutions afin d'améliorer le travail des différentes commissions, tout en laissant à chaque commission les prérogatives qui lui sont propres. Il importe aussi d'éviter tout chevauchement et d'assurer la coordination et la répartition des réunions de haut niveau.

S'agissant de l'élection du Secrétaire général et des chefs du Secrétariat, nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon, qui a tenu de vastes consultations avec les États Membres, sur la base de la transparence et de la coopération, en vue renforcer le rôle et les pouvoirs de l'Organisation et de définir la façon dont elle conçoit son travail, conformément aux aspirations de la communauté internationale. Nous tenons également à ce que l'élection des chefs du Secrétariat soit améliorée en prenant en compte les recommandations importantes formulées par le Corps commun d'inspection pendant la session, ainsi que la nécessité d'une répartition géographique équitable.

Concernant le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, des ressources financières suffisantes doivent être allouées au Bureau afin qu'il ne soit pas un fardeau pour les pays à revenu limité et pour assurer l'égalité entre les États sur cette question. La mémoire institutionnelle doit aussi être préservée.

Je tiens en conclusion à renouveler l'appui de mon pays à la résolution 66/294, de septembre 2012, sur la création d'un groupe de travail sur la revitalisation de l'Assemblée générale, et je salue la nomination des Ambassadeurs de la Slovaquie et de la Thaïlande à la présidence de ces réunions.

M. Warraich (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Le Pakistan s'associe à la déclaration prononcée, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant de l'Algérie. J'aimerais faire les observations suivantes à titre national.

S'agissant du point de l'ordre du jour relatif à la mise en œuvre des résolutions de l'ONU, il est primordial de réaffirmer une totale confiance dans

l'ONU, en particulier dans l'Assemblée générale, seul organe universel et légitime chargé de trouver des solutions communes à des problèmes communs dans le contexte interdépendant mondial. Deuxièmement, l'examen des préoccupations suscitées par l'absence de mise en œuvre des résolutions exigera non seulement la volonté politique nécessaire de tous les États Membres, mais aussi la fourniture des ressources nécessaires à l'Organisation. Troisièmement, le choix des points de l'ordre du jour des Nations Unies en fonction des besoins, préférences et priorités des peuples du monde facilitera la mise en œuvre des accords figurant dans les résolutions adoptées.

Quatrièmement, la surveillance continue de l'état de l'application est importante, et le tableau actualisé des résolutions est utile. Un mécanisme plus efficace s'avère cependant nécessaire. Nous voudrions rappeler la proposition tendant à ce que, pour chaque résolution, le Secrétariat soumette, dans un délai précis, un rapport sur le statut d'application. Ce rapport doit informer sur les raisons d'une non-application ou d'un retard dans l'application. Une unité spéciale pourrait être créée à cette fin au sein du Secrétariat ou du Bureau du Président de l'Assemblée générale.

Concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, nous saluons l'adoption de la résolution 67/297. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour remercier le Représentant permanent de l'Égypte pour la façon remarquable dont il a présidé le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de la soixante-septième session. Nous saluons également la nomination des Représentants permanents de la Slovaquie et de la Thaïlande en tant que coprésidents du Groupe pour la présente session.

Nos débats sur cette question ont permis de faire progresser nos travaux, notamment en ce qui concerne la rationalisation de l'ordre du jour et l'amélioration des méthodes de travail. Il serait utile de mener une étude afin d'évaluer l'incidence des mesures efficaces sur l'efficacité générale de l'Assemblée générale. Il conviendrait également de renforcer la cohérence et la coordination entre les principaux organes aux fins de leur complémentarité. L'adhésion aux mandats confiés par la Charte peut contribuer à régler la question de l'empiètement du Conseil de sécurité sur le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale. Il importe aussi de répondre aux attentes des États Membres concernant

une procédure ouverte pour la sélection du Secrétaire général.

Les efforts destinés à améliorer les méthodes de travail et l'établissement de l'ordre du jour se poursuivent. Nous insistons cependant sur le fait que la présentation tous les deux ou trois ans des projets de résolution – outils incontestablement nécessaires pour améliorer les méthodes de travail – ne doit s'effectuer qu'avec le consentement préalable et clair de l'État ou des États auteurs.

Nous devons renforcer davantage le statut de l'Assemblée générale, principal organe délibérant et décisionnel de l'ONU. La Charte offre une marge de manœuvre très grande à l'Assemblée générale, et nous voudrions que l'Assemblée l'utilise pleinement. Les débats consacrés au programme de développement pour l'après-2015 offre une occasion historique de réaffirmer l'autorité de l'Assemblée générale. Il nous faut veiller à ce que l'accord auquel nous parviendrons sur le programme de développement pour l'après-2015 traduise concrètement la promesse énoncée dans la Charte concernant la promotion du progrès économique et social de tous les peuples.

La poursuite approfondie et judicieuse de la réforme du Conseil de sécurité contribuera également au renforcement de la crédibilité de l'Organisation. Les raccourcis et les manœuvres de procédure ne peuvent pas déboucher sur des résultats, et les décisions prises en la matière doivent bénéficier du soutien de tous les Membres de l'Organisation. Il nous faut un consensus. Les réformes doivent refléter les aspirations et les intérêts de tous, et non les ambitions de quelques-uns. La réforme du Conseil doit le rendre plus représentatif, démocratique et équitable et doit rendre son travail plus efficace, transparent et responsable. Comme le Premier Ministre du Pakistan l'a déclaré devant l'Assemblée, nous devons envisager un avenir dynamique, libéré des pratiques et des privilèges historiques profondément ancrés et anachroniques.

L'interaction de l'ONU avec d'autres organisations internationales, telles que les institutions de Bretton

Woods et des groupes intergouvernementaux comme le Groupe des Vingt, avec les parties prenantes pertinentes, y compris la société civile et le secteur privé, la rendra plus réactive et efficace face aux questions mondiales, qui constituent les éléments fondamentaux de tout exercice visant à revitaliser l'Organisation.

Il est nécessaire de consacrer plus de vigueur, de visibilité et d'attention au débat sur la revitalisation. Nous proposons que, pendant la présente session, le Groupe de travail spécial envisage la possibilité d'organiser une réunion de haut niveau dans un proche avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur les points de l'ordre du jour dont nous étions saisis. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 121 et 122 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais fournir à l'Assemblée les indications suivantes concernant le programme de travail de la séance plénière.

Le débat commun sur le point 70 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale » et ses alinéas a) à d) et le point 71 de l'ordre du jour, intitulé « Aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles », qui devait avoir lieu le jeudi 12 décembre, à 10 heures, aura lieu le même jour, à 15 heures.

En outre, l'examen du point 34 de l'ordre du jour, « Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement », qui devait avoir lieu le lundi 16 décembre a été reporté à une date qui sera annoncée ultérieurement.

La séance est levée à 12 h 5.